

**Projet de thèse contrat MESRI
Concours doctoral 2026**

Laboratoire : Centre de Recherches Juridiques de Franche-Comté (CRJFC, UR 3225)

Titre du projet de thèse :

**L'immutabilité de l'instance en contentieux administratif
(sous la direction d'Alexandre Ciaudo)**

1. Description du projet de thèse

Contexte scientifique et état de l'art

En droit processuel, l'immutabilité de l'instance implique, selon le professeur Chapus, « que les éléments constitutifs de l'instance, tels qu'ils résultent de l'initiative prise par le demandeur, ne peuvent pas être modifiés dans le courant du processus déclenché. En d'autres termes, le lien juridique d'instance établi entre le demandeur et son adversaire doit rester en principe inchangé. (...) Pour être convenablement jugé, un procès doit avoir et conserver son unité et son identité, et ne pas devenir en quelque sorte insaisissable ». Cette « cristallisation du débat contentieux » héritée du droit romain dans lequel elle prenait la forme de la *litis contestatio* qui désignait alors le moment du procès où les éléments principaux du litige étaient déterminés par les parties, est consensuellement reconnue nécessaire à la bonne administration de la justice.

À cet égard, le principe est bien connu du droit judiciaire privé qui voit dans celui-ci le corollaire du principe dispositif en vertu duquel les parties ont l'initiative du procès et en déterminent le contenu. En revanche, une divergence terminologique se dégage puisque le juge judiciaire et la doctrine privatiste préfèrent évoquer « l'immutabilité du litige » ou « l'immutabilité de l'objet du litige ». En droit du contentieux administratif, la théorie de l'immutabilité de l'instance ne se laisse que difficilement approcher dans la mesure où cette notion, issue du procès civil et introduite dans le procès administratif, apparaît encore aujourd'hui en construction. En effet, si l'expression d'« immutabilité de l'instance » peut être rencontrée dans quelques décisions de tribunaux administratifs et

cours administratives d'appel, ainsi que dans de multiples conclusions de rapporteurs publics, le Conseil d'État, lui, n'a encore jamais employé une telle formule à laquelle il préfère substituer la notion de « demande nouvelle ».

Ainsi, dans la procédure administrative contentieuse, l'interdiction d'élargir le cadre du contentieux se manifeste au travers différentes notions telles que la « demande nouvelle », la « conclusion nouvelle », la « cause juridique nouvelle » ou encore le « moyen nouveau ». Dans cette perspective, l'ondoyance de la théorie de l'immutabilité de l'instance contribuant potentiellement à son opacité, semble offrir un terrain de recherche fertile, et ce d'autant plus que si l'expression est de plus en plus utilisée par les rapporteurs publics, la notion d'immutabilité de l'instance n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie dans la doctrine publiciste.

Problématique, enjeux, méthodologie

Le travail de recherche projeté s'intéressera à mieux appréhender une notion se manifestant certes, de façon régulière et depuis fort longtemps, dans le quotidien des juridictions mais qui ne se laisse que difficilement approcher. À cet égard, la problématique de la thèse s'articulera autour de l'existence même d'un principe d'immutabilité de l'instance dans le procès administratif. L'objet de l'étude envisagée révèle alors non seulement des enjeux systémiques mais aussi des enjeux sémantiques.

D'abord, le concept d'immutabilité de l'instance, apparaissant étroitement lié à une certaine conception de la dynamique du procès et de l'office de ses acteurs, s'observe à l'aune de la nécessité d'organiser l'accès au juge. De ce point de vue, l'engorgement des juridictions, touchant le juge administratif comme le juge judiciaire, constitue une considération revêtant une importance particulière dans la mesure où ce phénomène appelle à une adaptation du fonctionnement du service public de la justice non sans influence sur la marche du procès. En ce sens, la systématisation des règles gouvernant l'encadrement et le déploiement du débat contentieux s'inscrit dans cette perspective. En conséquence, l'étude de l'immutabilité de l'instance fait émerger, en filigrane, une dialectique du respect du droit d'accès au juge et du souci d'une bonne administration de la justice dans un contexte marqué par la croissance d'exigences procédurales telles que la célérité de la justice, la loyauté procédurale et la sécurité juridique.

Ensuite, la notion d'immutabilité de l'instance implique une clarification sémantique qui semble lui être matériellement essentielle. En effet, ladite notion se manifestant de différentes façons, il semble nécessaire de procéder à une telle clarification avant d'envisager sa nature et de mieux appréhender sa fonction. Dans ce sens, l'étude de la fixation du cadre du débat contentieux est évidemment susceptible d'induire une réflexion approfondie relative à la définition des éléments constitutifs de l'instance et de la notion même d'instance.

Enfin, la démarche méthodologique reposera sur la technique documentaire, également appelée observation directe, qui permettra de nourrir ce travail de recherche par la lecture de travaux doctrinaux et par l'analyse des décisions de justice. De surcroît, le champ de réflexion s'étendra par le biais d'éléments de droit comparé dans le dessein d'insérer l'objet de cette étude dans un contexte élargi.

Objectifs et résultats escomptés

L'objectif poursuivi par cette recherche consistera, d'une part, à proposer une définition du concept d'immutabilité de l'instance fidèle à la réalité contentieuse, et d'autre part, à réaliser une critique du système procédural, par le prisme de cette notion, en vue d'une amélioration du service public de la justice et, par voie de conséquence, d'un renforcement de la confiance des administrés dans la justice administrative.

Insertion du projet dans les axes de recherche du laboratoire

Le projet s'insère dans l'axe 3 du CRJFC « Nouveaux juges, nouvelles justices » en ce qu'il porte sur la détermination de l'office du juge, mais également sur la régulation de son accès.

Bibliographie

Thèses

AZARD (P.), *L'immutabilité de la demande en droit judiciaire français*, Montchrestien, 1936.

BEAUCHARD (J.), *Le renouvellement en appel de la matière litigieuse dans le procès civil*, thèse dactyl., Poitiers, 1979, vol. 2.

BOYREAU (P.), *De la prohibition des demandes nouvelles en appel*, thèse dactyl., Bordeaux, 1945.

CIAUDO (A.), *L'irrecevabilité en contentieux administratif français*, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques », 2009.

CONNIL (D.), *L'office du juge administratif et le temps*, préf. A. Roux, Dalloz, coll. « Nouvelle Bibliothèque de Thèses », t. 114, 2012.

DEBBASCH (C.), *Procédure administrative contentieuse et procédure civile*, préf. J.-M. Auby, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », t. 38, 1961.

DECIMA (O.), *L'identité des faits en matière pénale*, préf. J.-H. Robert, Paris, Dalloz, coll. « Nouvelle Bibliothèque de Thèses », t. 74, 2008.

GILLI (J.-P.), *La cause juridique de la demande en justice*, préf. J.-M. Auby, Paris, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », t. 44, 1962.

MEYNAUD-ZEROUAL (A.), *L'office des parties dans le procès administratif*, préf. J.-H. Stahl, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », t. 316, 2020.

MIGUET (J.), *Immutabilité et évolution du litige*, préf. R. Perrot, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit privé », t. 153, 1977.

ORIF (V.), *La règle de l'unicité de l'instance*, préf. L. Cadiet, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit privé », t. 535, 2012.

PLISSONNIER (M.), *Concentration et procès civil*, préf. C. Chainais, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit privé », t. 627, 2023.

SIBILLE (L.), *Les effets de la demande en justice*, thèse dactyl., Bordeaux, 1904.

TARDIF (E.-J.), *Étude sur la litis contestatio en droit romain et les effets de la demande en justice en droit français*, thèse, Paris, Larose et Forcel, 1881.

VINH-DALMAIS (M.-P.), *La notion d'instance*, thèse dactyl., Paris II, 2000.

Articles

AKOUN (E.), « L'invocation de nouveaux chefs de préjudice en appel », *AJDA*, 2015, p. 171.

AUBERT (S.), « La cause juridique dans le contentieux de l'exécution des marchés publics », *RFDA*, 2012, p. 672.

BAILLEUL (D.), « Vers la fin de l'interdiction des moyens nouveaux en excès de pouvoir ? », *Dr. adm.*, 2008, étude 9.

BERPTO (J.), « Le chiffrage dans le temps des conclusions indemnitaires présentées devant le juge de plein contentieux », *AJDA*, 2011, p. 1573.

CIAUDO (A.), « La notion de recours en contentieux administratif », *RFDA*, 2022, p. 513.

COLLY (F.), « Aspects de la notion de cause juridique de la demande en justice », *RFDA*, 1987, p. 786.

DEGUERGUE (M.), « Le double degré de juridiction », *AJDA*, 2006, p. 1308.

DENIZOT (A.), « L'immutabilité de l'instance en contentieux administratif : un principe de procédure civile acclimaté aux spécificités du procès administratif », *RFDA*, 2018, p. 99.

GLASER (E.), « Les moyens procédant d'une cause juridique distincte soulevés en dehors du délai de recours sont irrecevables », *AJDA*, 2010, p. 114.

ILJIC (A.), « La cristallisation des moyens ne perdure pas en appel », *AJDA*, 2019, p. 819.

KELLER (R.), « Application de la jurisprudence Intercopie par le juge ordinal », *AJDA*, 2011, p. 2023.

KOLBERT (E.), « Notion de cause de la demande et notion de moyen », *AJDA*, 1999, p. 448.

LE BROUSSOIS (N.), « Le principe d'irrecevabilité des « conclusions nouvelles » existe-t-il ? », *AJDA*, 2016, p. 1279.

MADEC (J.-Y.), « La modification du fondement juridique d'une demande dans le contentieux de la responsabilité administrative extracontractuelle. L'exemple de la responsabilité hospitalière », *AJDA*, 2006, p. 1650.

MARCOVICI (L.), « L'intimé en appel, déjà défendeur en première instance, ne peut pas se voir opposer la cristallisation du contentieux », *AJDA*, 2011, p. 786.

POTTIER (X.), « Le chiffrage des conclusions pécuniaires : simple exigence de forme ou obligation constitutive de la demande ? », *RFDA*, 2010, p. 116.

RICHER (L.), « L'appel en contentieux administratif », *AJDA*, 2006, p. 1307.

RIGAUDEAU (P.-O.), « D'une cause à l'autre. Décristalliser la requête, réformer la saisine du juge administratif », *AJDA*, 2024, p. 25.

SAUSSEREAU (M.), « La cause de la demande a-t-elle encore une place en contentieux administratif ? L'apport de la procédure civile à la réflexion », *RD publ.*, 2003, p. 631.

2. Direction de la thèse

2.1. Directeur de thèse (HDR) :

Nom, prénom, âge : **Ciaudo, Alexandre**, 44 ans

Grade : Professeur de droit public, 1^{re} classe

Section CNU : 02

Coordonnées (adresse, courriel, téléphone) : 45 D, avenue de l'Observatoire, 25000, Besançon alexandre.ciaudo@univ-fcomte.fr, 06.12.50.10.82.

Unité d'appartenance (intitulé, label, n°, directeur) : CRJFC (UR 3225), directeur Christophe GESLOT

Cursus, carrière et distinctions (1/2 page maxi) :

- **2016-2026 : Professeur agrégé de droit public** à l'Université de Franche-Comté (Marie & Louis Pasteur)
- **2014-2016 : Professeur agrégé de droit public** à l'Université d'Auvergne
- **2010-2014 : Maître de conférences en droit public** à l'Université de Franche-Comté

Publications récentes (5 dernières années) :

- *Droit du contentieux administratif*, Dalloz, collection Sirey Université, 2023, 784 pages (2,8 millions de signes), préface de Bernard STIRN.
- « La charte et le guide de bonnes pratiques des écritures devant les TA et CAA », *Dalloz actualités*, 12 janvier 2026.
- « Approche sémantique des intérêts de la justice », in *Les intérêts de la justice*, B. Drevet (dir.), L'Harmattan, 2025, p. 51.
- « L'effectivité du contrôle du juge administratif dans la défense des libertés », *AJDA* 2025, p. 1220.
- « L'accès au juge et la distinction des recours contentieux », in *L'accès au juge administratif. Tensions et évolutions*, A. G. Orofino, O. Renaudie (dir.), Wolters Kluwer, 2025, p. 35.
- « La décence, composante autonome de l'ordre public », in *Des corps dans l'espace public. Monstration, dissimulation, mouvement*, L. Kondratuk (dir.), PUFC, 2025, p. 71
- « La régulation de l'activité de sécurité privée », in *Les translations de compétences en droits constitutionnel et administratif*, A.-L. Cassard-Valembois, M.-O. Peyroux-Sissoko, PU Dijon, 2024, p. 77.

- « Recours », in *Les mots en procédure : source des maux ?*, E. Joannard-Lardant et J. Jourdan-Marques, (dir.), LexisNexis, 2024, p. 107.
- « La confiance de l'administré dans la justice administrative », in *La confiance publique*, A. Desrameaux, C. Geslot, (dir.), IFJD, 2024, p. 83.
- « La justice administrative à l'épreuve la transparence », in *Transparence et fonction juridictionnelle*, M. Fartunova-Michel, M.-O. Peyroux-Sissoko, M. Rota (dir.), Varenne, 2023, p. 129.
- « La notion de recours en contentieux administratif », *Revue française de droit administratif* (RFDA), 2022, p. 513.
- « La place du secrétaire général du Conseil constitutionnel dans le procès constitutionnel », in *Le Conseil constitutionnel à l'épreuve de la déontologie et de la transparence*, E. Lemaire, T. Perroud (dir.), Lextenso-LGDJ, 2022, p. 281
- « Le caractère inquisitorial du procès administratif et le pouvoir discrétionnaire du juge », *Revue française de droit administratif* (RFDA), 2021, p. 33
- « Redoublement (enseignement supérieur), Protection fonctionnelle (enseignement supérieur), Harcèlement (enseignement supérieur), Protection fonctionnelle (enseignement scolaire), Redoublement (enseignement scolaire), in *Dictionnaire critique du droit de l'éducation*, P. Bertoni, R. Matta-Duvignau (dir.), Mare & Martin, 2021, t. 1 et 2
- « Responsabilité et urbanisme », in *Lamy responsabilité administrative*, F. Gilbert (dir.), 2021, 43 p.

Renseignements sur l'encadrement de thèses actuel :

<i>Nom du doctorant</i>	<i>Année de 1^e inscription</i>	<i>Taux d'encadrement (0,5 ou 1)</i>	<i>Sujet</i>	<i>Financement</i>
Kodjo TETE	2020	1	<i>Le juge des référés et le ressortissant étranger</i>	non
Tatiana ROUX	2021	1	<i>Le droit administratif de l'ennemi</i>	oui
Matthieu SCHERRER	2021	1	<i>La fonction réformatrice du Conseil d'État</i>	non
Loïc DOUBLE	2024	1	<i>Le droit et le surnaturel</i>	non
Mathilde FAGOT	2025	1	<i>L'ultra petita dans le procès administratif</i>	oui

Thèses soutenues, année, situation actuelle des docteurs :

- **Alice EL CHEIKH**, *L'encadrement juridique de la prostitution*, à l'Université de Franche-Comté, 2014-2020

- **Céline BOURQUIN**, *L'ordre juridictionnel administratif*, à l'Université de Franche-Comté, 2016-2023

3. Avis du directeur d'unité ou d'équipe (obligatoire)

Je soussigné **Christophe GESLOT**, Directeur du Laboratoire **CRJFC**, certifie avoir pris connaissance du projet de thèse intitulé ***L'immutabilité dans l'instance en contentieux administratif***

Avis motivé : Le présent projet de thèse a été soumis et validé par le collège HDR du CRJFC, à l'unanimité, en date du 24 mars 2026.

Date : 24 mars 2026

Signature

 